Annexe à l'arrêté préfectoral du 21 juin 2024 modifiant l'arrêté préfectoral du 14 juin 2024 modifiant les lieux de vote de certaines communes du département pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin et 07 juillet 2024

Commune	Circonscri ption	Canton	Bureau	Circonscription du bureau	Lieu de vote
Vieux-Berquin	15	8 – BAILLEUL	3	Rue de la Grande Marquette, rue Willie Drève, Rue du Moulin, Brouck Straete, Rue du Pain Sec, Rue de Borre, rue de Pradelles, Place de Sec-bois, Route d'Hazebrouck, rue de Strazelle, Bise Straete, rue de Vieux-Berquin, Rue de l'Alger, Rue du Lombard, rue de Seclin, rue de l'Enfer, rue de Sec-Bois, Chemin du Paradis, rue du Christ, rue du bois après la plate Becque Haut de la rue de la Gare « la langewaerde »	DROOGHOUT - 10 rue de Vieux-Berquin - Hameau de Sec-Bois
La Chapelle d'Armentières	11	4 - ARMENTIERES	2	Salle polyvalente de la Choque rue Marle (A) rue Léon Beauchamp (du 87 au 275 et du 182 au 270) rue de Tilleuls, allée Vivaldi, rue Marle, rue Nouvelle, rue Henri Dunant, rue du Docteur Schweitzer, cité Demars, rue du Docteur Leleu, cité des Fermes, rue Jean Bart, impasse rue Marle, rue Robert Surcouf, rue René Duguay-Trouin	rue Marle salle de répétition
La Chapelle d'Armentières	11	4 - ARMENTIERES	6	Salle polyvalente de la Choque rue Marle (B) Résidence des Quatre Saisons, cité Ruyant, rue Mille, impasse des Lilas, cité Ramery, rue Claude Bernard, rue Ponchelle Porée, rue Louise de Bettignies, rue de l'Estrée, rue des Acquêts, cité Pladys, ruelle Mars, rue Marguerite Yourcenar, rue des Archers, rue du Papegai	rue Marle salle de répétition